

CORRECTION:Aperam annonce la fixation du prix d'une émission obligataire de 500 millions de dollars US

Il s'agit d'une correction du communiqué 07:00 28.03.2011 CEST. Explication de la modification: information de contact corrigée

Luxembourg, 28 mars 2011 - Aperam annonce aujourd'hui la fixation du prix de deux séries d'émission d'obligations seniors en dollars US, consistant en un montant principal de 250 millions de dollars US de son obligation au taux de 7,375% venant à échéance en 2016 et d'un montant principal de 250 millions de dollars au taux de 7,75% venant à échéance en 2018, sous forme d'un placement privé sur les marchés internationaux de capitaux.

Le produit de cette offre sera utilisé pour rembourser des montants dus au titre du prêt de 900 millions de dollars contracté par la société auprès d'ArcelorMittal. Aperam a l'intention de payer le restant dû de ce prêt, d'un montant de 400 millions de dollars, en recourant à la ligne de crédit revolving de 800 millions de dollars signée le 16 mars 2011.

Il est prévu que l'offre soit clôturée le 30 mars, sous réserve de la réalisation des conditions usuelles.

Informations importantes

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières, et aucune valeur mobilière ne sera vendue, dans un quelconque pays où une telle vente, offre ou sollicitation serait interdite avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois de ce pays.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des valeurs mobilières ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des valeurs mobilières peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Aperam n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par une quelconque personne.

Les obligations mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis au sens du US Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Elles ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis qu'au titre d'un régime d'exemption prévu par le Securities Act.

Dans tout État membre de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus 2003/71/EC (y compris toute mesure applicable de mise en œuvre dans des États membres, la « Directive Prospectus »), cette communication ne s'adresse et n'est destinée qu'à des investisseurs qualifiés dans cet État membre au sens de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, la notion d'« offre au public » de valeurs mobilières dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, et les termes « Directive Prospectus » signifient la Directive 2003/71/CE et inclut toute mesure de transposition dans chaque État membre.

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation et n'a pour objet d'inciter à se livrer à des activités d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). En tant qu'invitation à se livrer à des activités d'investissement, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005 (tel que modifié) du Royaume-Uni (le « Financial Promotion Order ») ; (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, etc.) et à l'article 43(2) du Financial Promotion Order ; et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 21 du FSMA (les personnes visées ci-dessus étant ci-après définies comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Toute invitation ou incitation à se livrer à des activités d'investissement contenues dans le présent communiqué

n'est destinée qu'aux Personnes Habilitées et ne peut être effectuée qu'auprès des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit pas se fonder sur ce communiqué de presse.

A propos d'Aperam

Aperam est un acteur d'envergure mondiale dans le domaine de l'acier inoxydable, de l'acier électrique et des aciers spéciaux, qui déploie ses activités dans plus de 30 pays. La société est organisée en trois divisions : Acier inoxydable & Aciers électriques, Services & Solutions, Alliages & Aciers spéciaux. Aperam a une capacité de 2,5 millions de tonnes d'acier inoxydable plat en Europe et au Brésil, et est leader dans des créneaux à haute valeur ajoutée - alliages et aciers spéciaux. Aperam bénéficie aussi d'un réseau de distribution, de transformation et de services hautement intégré ainsi que d'une capacité unique de production d'acier inoxydable et d'aciers spéciaux à partir de biomasse à bas coût (charbon de bois). Son réseau industriel est concentré dans six usines principales situées au Brésil, en Belgique et en France. Aperam compte environ 9 900 employés. Aperam s'engage à agir de manière responsable en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles la société opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement et des ressources finies. En 2010, le chiffre d'affaires d'Aperam s'est élevé à 5,6 milliards de dollars et ses expéditions à 1,74 million de tonnes. Pour plus d'information : www.aperam.com

Contacts:

Aperam

Relations Investisseurs - Michael Bennett: +352 27 36 27 36

édia - Jean Lasar: +352 27 36 27 27